



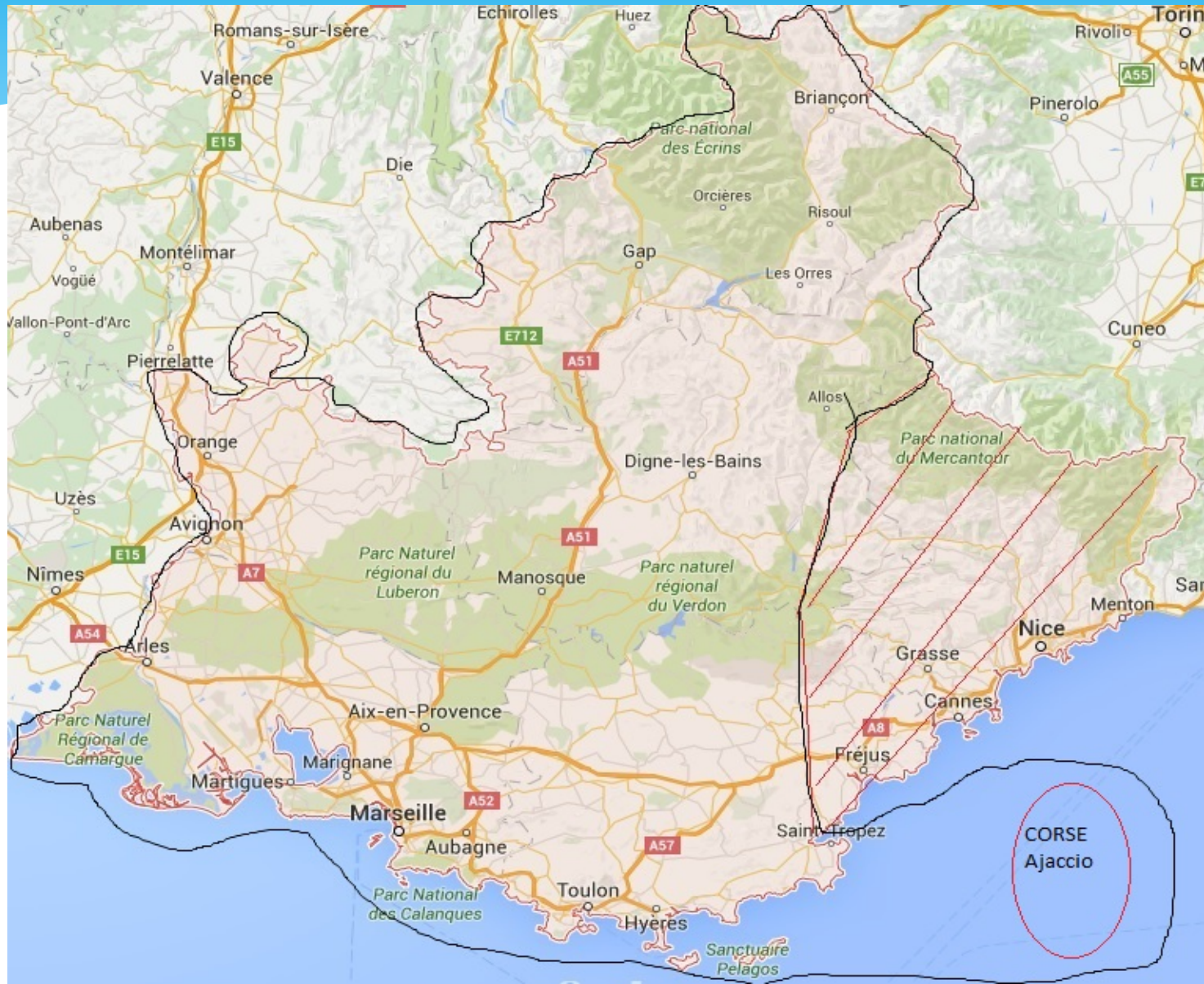
**Faculté  
de Médecine**  
Aix-Marseille Université

# Ilots de formation

Ou unité pédagogique territoriale de formation

**Pr A. GILLE**  
**MCA-MG Pierre GUIDA**  
**Représentant des internes Théo CHABAL**  
**DMG MARSEILLE NOVEMBRE 2015**

# Zone des terrains de stages de la faculté de médecine de Marseille



# Rappel...

- \* Pour valider la maquette du DES de médecine générale, les internes doivent valider :

## I Formation pratique:

- \* 6 semestres
  - 1 de médecine adulte.
  - 1 gynécologie et/ou pédiatrie.
  - 1 médecine d'urgence.
- \* 1 semestre libre.
- \* 1 maîtrise de stage.
- \* SASPAS ou projet professionnel
- \* Dont
- \* 4 semestres sont réalisables en ambulatoire .
  - Maîtrise de stage.
  - SASPAS .
  - Stage libre.
  - Gynéco et/ou pédiatrie.
- \* 1 semestre (médecine adulte, médecine d'urgence, gynéco et/ou pédiatrie) est à faire en CHU (il est conseillé de le faire rapidement).

## II Enseignement théorique

- \* Pour être aux normes du diplôme national
- \* 200 heures
- \* Depuis Novembre 2015 la possibilité de réaliser 40 heures selon des centres d'intérêt personnel (après avis de la commission du DMG , seule habilitée à valider ces formations).
- \* Existence d'enseignement théorique décentralisé permettant de réaliser une partie de ce capital heures hors locaux de la faculté.

# Les ilots de formation

- \* Ils permettent aux internes de réaliser tout ou partie de leur internat dans certains secteurs avec comme objectif final remplacement et installation éventuelle au sein de ces zones mieux connues (se créer un réseau personnel).
  - 1/ Permettant pour ceux issus de ces zones là d'y retourner rapidement.
  - 2/ Pour les internes issus d'autres universités ayant choisi de réaliser leur DES de MG à la faculté de Marseille, de connaître l'ensemble du territoire dépendant de celle-ci et d'y envisager un projet professionnel.
  - 3/ Et bien sûr tous les internes intéressés.

NOTA : existence de financements complémentaires ; d'offres de logements.

- \* Les internes bénéficient alors :
  - Priorisation des choix de stage (leur choix n'apparaît pas au choix général il est réservé à l'avance) et cela sur 3 choix successifs.
  - Seulement dans le cas d'un projet d'installation déjà bien avancé au sein de ces secteurs : l'exemption de l'obligation du CHU peut être demandée.

# Comment?

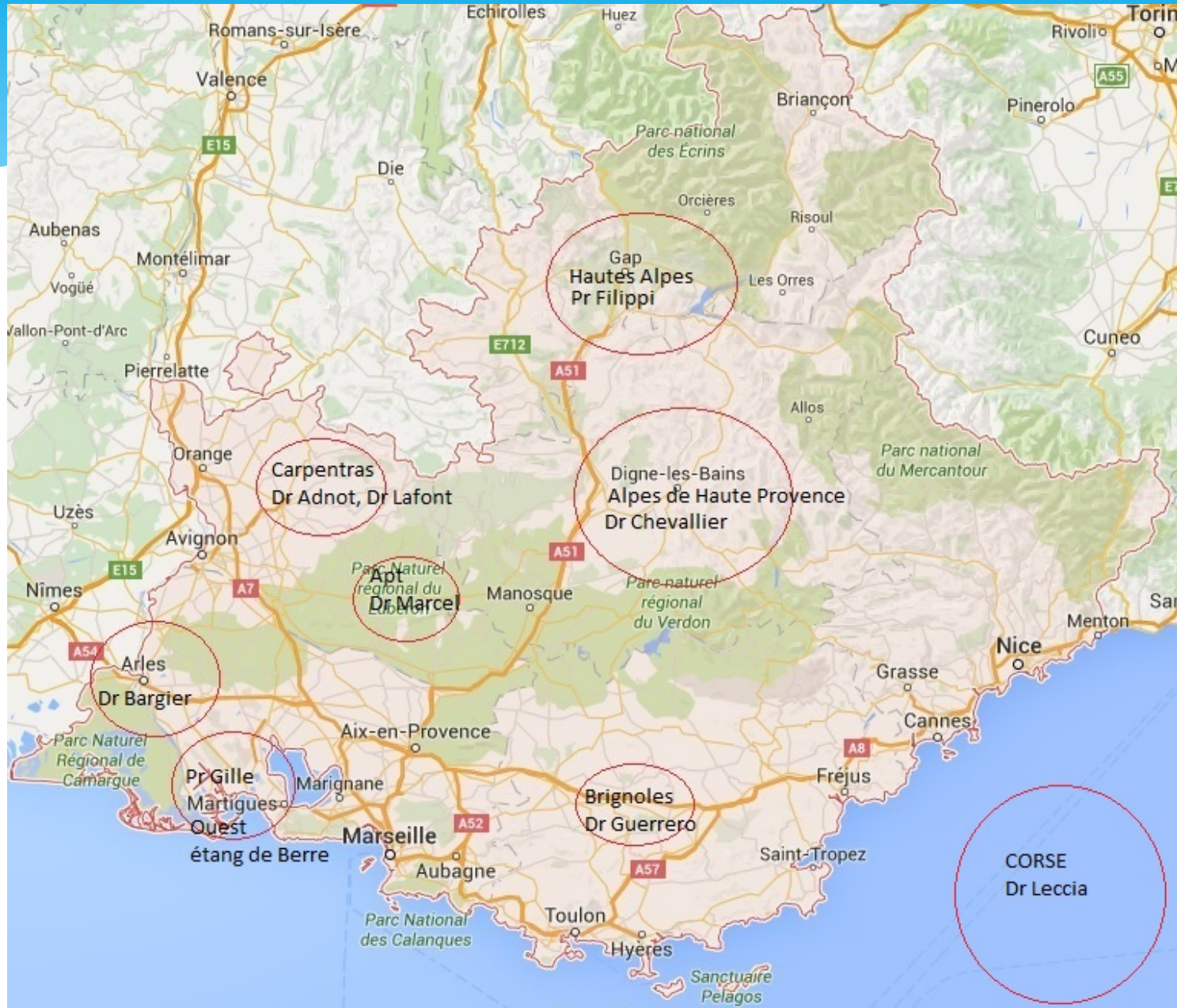
- \* Proposer aux internes d'avoir accès à une maquette complète au sein de ces zones avec notamment accès au 2 stages hospitaliers obligatoires, à la maîtrise de stage, à des choix libres, au choix gynéco-pédiatrie en ville, à des offres pouvant répondre à des choix professionnels (type SASPAS).
- \* Proposer des enseignements théoriques décentralisés (exemple le risque suicidaire .... Martigues, Aix, Digne).

# Quelles zones?

- \* Brignoles Dr Jean-Luc GUERRERO
- \* Ouest Etang de Berre Pr Alain GILLE
- \* Arles Dr Jacques BARGIER
- \* Apt Dr Jean-Pierre MARCEL
- \* Digne 04 Dr Pierre-François CHEVALLIER
- \* Gap 05 Pr Simon FILIPPI
- \* Corse Dr Frédéric LECCIA
- \* Carpentras Dr Sébastien ADNOT



# Ilôts de formation 2015-2016





# L'orientation du DMG

- \* Diffuser plus largement l'information afin que les internes se dirigent dès le début de leur cursus vers ces zones et y restent 3 semestres minimum (intégrer un îlot en second semestre semble le meilleur choix).

Cela leur permet d'être logés et installés pour une durée supérieure au semestre habituel.

- \* Augmenter et compléter les offres de stage afin d'offrir un large choix de stage pour effectuer une maquette complète.
- \* Diversifier les offres d'enseignements théoriques décentralisés (en rapport avec les nouvelles modalités).